

Si une corporation fédérale ou une corporation extra-provinciale dont l'enregistrement a été ANNULÉ veut rétablir son enregistrement au Manitoba, une DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT D'ENREGISTREMENT doit être déposée en procédant comme suit :

PREMIÈRE ÉTAPE : LA RÉSERVATION DU NOM

Il n'est pas nécessaire de réserver la demande de réservation d'une dénomination si la corporation a été dissoute **depuis plus de 180 jours**.

Formulaires requis

Droit exigible

Demande de réservation d'une dénomination

40 \$

Il vous est toujours possible de remplir votre *demande de réservation d'une dénomination*, de manière traditionnelle, sur support papier, mais vous pouvez maintenant aussi la remplir en ligne, à l'adresse suivante :

<https://direct.gov.mb.ca/coohtml/html/internet/fr/coo.fr.html>.

Si votre nom est **réservé**, vous disposez de 90 jours pour soumettre les formulaires de demande de rétablissement en suivant la procédure indiquée à l'étape n° 2 ci-dessous. Si votre nom est **refusé**, vous devez choisir un nouveau nom et soumettre une nouvelle demande de réservation, accompagnée des droits exigés.

DEUXIÈME ÉTAPE : DÉPÔT DE LA DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT D'ENREGISTREMENT

Formulaires requis (en deux exemplaires)

Droit exigibles

	<u>capital-actions</u>	ou	<u>sans capital-actions</u>
Demande de rétablissement d'enregistrement	100 \$		50 \$
Formulaire No 19 – Demande de service		---	
Déclaration annuelle (requis)	40 \$	ou	20 \$

Les numéros d'entreprise (NE) sont assignés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Si la corporation possède déjà un (NE), il est très important de l'indiquer. Si la corporation ne possède pas un NE, elle doit s'adresser directement à l'ADRC pour en obtenir un. Les corporations constituées en société au Canada peuvent obtenir un NE en ligne en visitant le site Web <http://www.businessregistration-inscriptionentreprise.gc.ca/>. On peut également obtenir un NE et des renseignements au sujet de l'ADRC en composant le 1 800 959-7775.

AVIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements sur la corporation sont recueillis en vertu de la *Loi sur les corporations*. Ils peuvent faire l'objet de recherches publiques en conformité avec la même loi. Les renseignements seront divulgués à d'autres ministères gouvernementaux et au ministre du Revenu national en vertu de la *Loi sur le commerce et l'information électroniques* aux fins de l'obtention d'un numéro d'entreprise (NE) pour la corporation et de l'administration d'un système d'information et de numérotage d'entreprise commun. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de renseignements, veuillez communiquer par écrit avec le directeur de l'Office des compagnies (405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6) ou composer le (204) 945-2500.

Notes spéciales

- Tous les formulaires doivent être dactylographiés ou écrits en caractères d'imprimerie et signé à l'encre.
- S'il y a lieu, remplir et signé l'Avis de modification du lieu du bureau enregistré. (sans frais)
- Le formulaire de demande de rétablissement doit être signé par un dirigeant, un administrateur ou un avocat de la société.
- Les rapports annuels ne peuvent être signés par un avocat, un comptable, un chef de contentieux ou un commis comptable.
- Voir un avocat pour les questions d'ordre juridique concernant le rétablissement de l'enregistrement.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Si vous soumettez en même temps une demande de réservation d'une dénomination (support papier seulement) et les formulaires de demande de rétablissement d'enregistrement :

- Si vous payez par **chèque**, veuillez joindre deux chèques (ou **mandats**) séparés, libellés au nom du **ministre des Finances**. Dans le cas contraire, l'Office des compagnies ne peut traiter vos formulaires, qui vous seront retournés.
- Si vous payez par **carte de crédit**, votre signature sur le présent formulaire nous autorise à traiter deux transactions séparées.

Si vous payez par **carte de crédit**, veuillez retourner la partie inférieure du présent formulaire avec votre demande de réservation et vos formulaires requis.

Réservation de nom	40 \$ <input type="checkbox"/>	Rétablissement d'enregistrement	Déclaration annuelle (40 \$ ou 20 \$ chacun)
		capital-actions	capital-actions deux 80 \$ <input type="checkbox"/> trois 120 \$ <input type="checkbox"/>
		sans capital-actions	sans capital-actions deux 40 \$ <input type="checkbox"/> trois 60 \$ <input type="checkbox"/>

Visa **MasterCard**

N° de carte _____ Date d'expiration _____ Signature _____

Où faire parvenir les formulaires et les droits?

OFFICE DES COMPAGNIES

Immeuble Woodsworth
405, avenue Broadway, bureau 1010
Winnipeg (MB) R3C 3L6

Vous avez des questions?

Téléphone : (204) 945-5999 **Télécopieur :** (204) 945-1459

Interurbains sans frais au Manitoba : 1-888-246-8353

C. élec. : companies@gov.mb.ca

site web : <http://www.companiesoffice.gov.mb.ca/index.fr.html>

Heures d'ouverture : de 8 h à 16 h 30, du lundi au vendredi